

# DOTATION INITIALE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

LOCAL À USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL OU ASSOCIATIF

Code usager .....  
Code production .....  
N° d'intervention .....

**Délai d'intervention :**  
1 semaine à compter  
de la demande complétée  
intégralement et de l'exactitude  
des informations.

Fiche mise à jour en novembre 2023

Partie réservée aux services  
de la collectivité

## Je soussigné(e), propriétaire du logement / local

Personne morale (nom de la société, SCI) .....  
Nom<sup>1</sup> ..... Prénom .....  
Nom<sup>1</sup> ..... Prénom .....  
Adresse<sup>2</sup> .....  
Commune ..... Code postal .....  
Téléphone ..... Mail .....

<sup>1</sup> Nom du/des propriétaire(s) déclaré(s) au centre des impôts

<sup>2</sup> Adresse propriétaire

## Lieu de production des déchets

Adresse .....  
Étage ..... N° (appartement, porte, côté) ..... N° de lot\* .....  
Commune ..... Code postal .....  
Année d'acquisition .....  Réhabilitation, extension  Nouvelle construction  Logement existant non doté\*\*  
 **Local à usage d'habitation : maison, appartement**  **Local à usage professionnel : commercial, associatif**  
\*inscrit sur l'acte de propriété \*\* en cas de logement doté, se reporter au formulaire de changement de situation

## Mentions obligatoires

N° d'invariant fiscal du logement\* .....  
Références cadastrales Section ..... N° de parcelle .....  
\*La responsabilité de la collectivité dans l'affectation des données de collecte à l'adresse fiscale ne pourra être engagée si les mentions ci-dessus ne sont pas renseignées.

## Demande la dotation de mon local

- COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE > 2 badges gratuits**  
> secteur urbain (Toul intramuros, Ville Haute, quartier Gama, Clos des Oiseleurs, clos Gabriel Mouilleron, Écrouves - Cité Lamarche)
- COLLECTE EN PORTE À PORTE UNE SEMAINE SUR DEUX**  
> reste du territoire
- bac de 80 litres\*  bac de 120/140 litres\*  bac de 240 litres\*  bac de 360 litres\*  bac de 660 litres\*  
\*à titre indicatif et suivant vos habitudes de tri : 80 l pour 1 à 2 pers., 140 l pour 1 à 4 pers., 240 l - 3 à 6 pers., 360 l - 5 à 8 pers., 660 l - exceptionnel
- Mise en place d'un verrou**  
Gratuit uniquement pour l'habitat collectif ou les usagers ne pouvant rentrer leur bac dans leur propriété (pas de cours, de garage).  
Sinon, payable comptant au siège de la CC2T ou par chèque libélé à l'ordre de « Régie Terres Toulouises »

## Si local mis en location, coordonnées du locataire

Nom ..... Prénom .....  
Nom de l'enseigne (si usage professionnel) .....  
N° de téléphone ..... Email .....

## Personne à contacter pour la livraison du bac ou des badges

Nom ..... Prénom .....  
Téléphone .....

Fait à .....  
Le .....

Signature du (de la) propriétaire\* .....

\* agence immobilière : fournir le mandat de gérance du logement

# ATTESTATION DE LIVRAISON

## BADGES & BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Je soussigné(e),

Propriétaire    Locataire    Gérant(e)    Agence immobilière    Autre .....  
Nom et prénom de la personne .....  
Signataire différent de la personne à contacter (raison) .....

atteste avoir reçu ce jour

Le .....

### BACS

80 litres    120 litres  
 140 litres    240 litres  
 360 litres    660 litres  
N° de bac  
.....  
N° de puce  
.....  
Verrou / n° de clé  
.....

80 litres    120 litres  
 140 litres    240 litres  
 360 litres    660 litres  
N° de bac  
.....  
N° de puce  
.....  
Verrou / n° de clé  
.....

80 litres    120 litres  
 140 litres    240 litres  
 360 litres    660 litres  
N° de bac  
.....  
N° de puce  
.....  
Verrou / n° de clé  
.....

80 litres    120 litres  
 140 litres    240 litres  
 360 litres    660 litres  
N° de bac  
.....  
N° de puce  
.....  
Verrou / n° de clé  
.....

### BADGES

N° de badge  
.....

N° de badge  
.....

N° de badge  
.....

N° de badge  
.....

Précision sur le lieu de livraison (n° d'appartement, étage... non précisé par ailleurs)

.....

Refus de livraison ou retrait (raison(s) et observations sur l'intervention

.....  
.....  
.....

### Informations importantes

- Tout badge ou bac est et reste la propriété de la collectivité. Son usage est strictement réservé aux ordures ménagères.
- Le badge ou bac est affecté au logement et doit être restitué au propriétaire en cas de déménagement.
- En cas de déménagement, de vol ou de perte d'un badge ou bac, vous êtes priés d'en informer immédiatement votre communauté de communes.

Signature

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service des déchets ménagers et à l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. que vous pouvez exercer en vous adressant à la communauté de communes Terres Toulousaises.

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

## INSCRIPTION AU SERVICE / DOTATION INITIALE EN BAC OU BADGE

### Liste des pièces à fournir

Toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes au dossier et toutes les rubriques du formulaire de dotation doivent être complétées. Un dossier incomplet ne pourra pas être traité et les outils permettant la collecte des ordures ménagères ne pourront être délivrés.

Si le dossier n'est pas signé par le demandeur, indiquer clairement le lien de parenté du signataire avec ce dernier ou fournir une copie du mandat de gestion.

### PIÈCES OBLIGATOIRES

- > **Formulaire de dotation initiale** dûment complété et signé par le demandeur
- > **N° d'invariant et référence cadastrale** : indispensable sur le formulaire de dotation pour toute construction de plus d'1 an <sup>(1)</sup>
- > **Pièce d'identité** : copie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne valide du demandeur

<sup>(1)</sup> Le numéro d'invariant demandé est l'identifiant cadastral du local (référence unique à chaque logement).

Ce numéro est disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) > Espace particulier > Biens immobiliers > Détailler les biens. Il est possible de télécharger le descriptif du local comportant le numéro fiscal du logement souhaité. Des tutoriels sont disponibles pour vous aider sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) dans vos démarches.

### PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES - CAS PARTICULIERS

#### ■ NOUVELLE CONSTRUCTION (MAISON, LOCAL COMMERCIAL), RÉHABILITATION DE COMBLES EN APPARTEMENT, DIVISION D'UNE MAISON, CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN BIEN (ESPACES COMMERCIAUX TRANSFORMÉS EN HABITATION).

> **Copie de la déclaration validée en ligne\*** (une fois votre déclaration faite, vous pouvez télécharger un document PDF récapitulatif) ou

**Copie de la déclaration foncière\*** et de l'accusé de réception en provenance des impôts fonciers prenant acte de l'envoi par mail de votre déclaration

> **Copie de l'attestation notariale d'acquisition** simplifiée «acte d'achat du terrain et/ou logement» <sup>(1)</sup>

> **Copie du certificat de numérotage** établie par la mairie – Service urbanisme précisant le numéro de voirie et le nom de la voirie de la parcelle cadastrée où la maison est construite <sup>(2)</sup>

#### ■ CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

> **Copie de l'attestation notariale d'acquisition** simplifiée «acte d'achat du terrain et/ou logement» <sup>(1)\*</sup>

<sup>(1)</sup> Il s'agit de l'attestation de propriété simplifiée fournie par le notaire le jour de l'acte de vente. Celui-ci spécifie uniquement le nom des différents acquéreurs / vendeurs, ainsi que l'identification du bien (section, parcelle et adresse parcellaire).

<sup>(2)</sup> Le certificat ou attestation de numérotage est établi par la mairie sur simple demande du propriétaire et a pour objet d'attester de l'adresse postale attribuée à un logement, information indispensable à nos services.

### \* DÉCLARATION FONCIÈRE

■ **Pour télédéclarer en ligne** : service « Gérer mes biens immobiliers » permet aux propriétaires de biens immobiliers de déclarer leur local (habitation, professionnel) directement en ligne

[www.impot.gouv.fr](https://www.impot.gouv.fr) > **Votre espace particulier** > **Gérer mes biens immobiliers** > **déclaration attendue**

■ **Pour l'envoi de la déclaration par mail** : utilisez bien votre compte de messagerie depuis l'espace « Particuliers » sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Cette messagerie sécurisée est le lien privilégié pour permettre d'échanger des informations avec les services des impôts fonciers (envoi d'emails / courriers).

[www.impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) > **Votre espace particulier** > **Rubrique « Messagerie sécurisée »**

■ **Pour les administré(e)s qui ont des soucis pour effectuer la déclaration en ligne ou utiliser leur messagerie sécurisée** sur l'espace particulier, il est nécessaire d'envoyer un email à : [sdif.meurthe-et-moselle@dgif.finances.gouv.fr](mailto:sdif.meurthe-et-moselle@dgif.finances.gouv.fr) en indiquant :

- la référence de l'autorisation d'urbanisme ou celle du courrier qui leur est parvenu,
- l'adresse exacte du bien comprenant les références cadastrales : commune / section / parcelle,
- un n° de téléphone où il est possible de vous joindre.